



Invitation à présenter une candidature au poste de greffier/greffière de l'Assemblée législative du Nunavut

Des candidatures sont sollicitées pour le poste de greffier/greffière de l'Assemblée législative du Nunavut. Il s'agit d'un poste à temps plein et à durée indéterminée. La personne qui occupe le poste de greffier de l'Assemblée législative est nommée par le ou la commissaire du Nunavut sur recommandation de l'Assemblée législative. Le greffier ou la greffière agit à titre d'administrateur général du Bureau de l'Assemblée législative. Le Bureau est établi par la *Loi sur l'Assemblée législative et le Conseil exécutif*. Le greffier ou la greffière agit également à titre de secrétaire du Bureau de régie et des services de l'Assemblée législative et de secrétaire du Conseil consultatif de l'Ordre du Nunavut.

La personne choisie pour ce poste sera un cadre supérieur ou une cadre supérieure d'expérience ayant fait ses preuves dans la gestion d'opérations administratives complexes et possédant une solide connaissance de la procédure parlementaire et de la législation connexe. Ce poste exige une grande attention aux détails, y compris la capacité d'interpréter, d'administrer et d'expliquer avec précision des lois, des règlements et des autorisations procédurales complexes aux députés de l'Assemblée législative et à d'autres parties. D'excellentes compétences en rédaction, y compris la capacité à rédiger des documents procéduraux complexes, sont requises. La compréhension des valeurs sociétales, de la langue et de la culture des Inuits est un atout indéniable.

Le Bureau de l'Assemblée législative est situé à Iqaluit, au Nunavut. Un profil détaillé du poste peut être téléchargé sur le site Web de l'Assemblée législative à l'adresse suivante : www.assembly.nu.ca.

Les candidats ou candidates doivent faire état de façon détaillée de l'expérience et des compétences répondant aux exigences énoncées dans le profil du poste. Ce processus de sélection est ouvert à tous les candidats. Ce poste offre un salaire pouvant s'échelonner de **239,679 \$ à 299,599 \$** par année. Si le candidat retenu ou la candidate retenue ne réside pas à Iqaluit au moment de sa nomination, une aide à la réinstallation sera fournie. Un logement subventionné du personnel est disponible pour ce poste.

Les candidatures seront acceptées jusqu'au **vendredi 19 juillet 2024 à 17 h (HNE)**. Ce poste doit être occupé par une personne de confiance et nécessite une vérification satisfaisante du casier judiciaire. Veuillez noter que seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées. Les demandes de renseignement et les candidatures doivent être transmises à :

**Secrétaire du Bureau de régie et des services
Bureau de l'Assemblée législative du Nunavut
926 Sivumugiaq Street, Iqaluit (Nunavut) X0A 3H0
Tél. : (867) 975-5100 / Téléc. : (867) 975-5191
Courriel : submissions@assembly.nu.ca**